



MAIRIE DE NASBINALS
LOZÈRE

COMMUNE DE NASBINALS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

La Commune fait partie de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac.

Outre le budget principal, la commune gère 5 budgets annexes : Camping, Site du Fer à Cheval, Eau et assainissement, Caisse des Ecoles et Centre technique équestre.

Note de présentation du compte administratif 2023 Budget principal

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement		1 052 248.89€
Dépenses de fonctionnement	-	845 694.35 €
Résultats de l'année 2022		206 554.54 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **285 391.30 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de **63 557.53 €** : baisse de certaines charges et hausse de certaines dépenses.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **302 983.32 €** pour l'année 2023. Elles étaient de **299 554.18 €** en 2022 et de **282 971.87 €** en 2021.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **166 878.74 €**.

En 2023, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de **42 299.40 €** à : *Contrat association + cantine école privée 26 509.40 €, Aubr'Action 3 800.00 €, Foyer rural de l'Aubrac Lozérien 2 490 €, Les Enfants en Aubrac 400 €, Association Commerçants Aubrac Nasbinalais 1 000 €, Amis du PNR de l'Aubrac 300 €, EPAL 1 000 €, APEL Ecole privée 520 €, APE école publique 380 €, Trait d'Union, 500 €, O'Braquet Club 500 €, Mordorfest 400 €, Aubrac Bien-être 1 500 €, Areine de l'Aubrac 500 €, Football Club Nasbinals 500 €, La Rosée du Matin A.U.B.R.A.C. 2 000 €.*

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **12 144.74 €**. Elles étaient de **8 456.80 €** en 2022.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	337 495.72	285 391.30	- 52 104.42
012	Charges de personnel	299 554.18	302 983.32	+ 3 429.14
014	Atténuation de produits	26 686.00	31 377.00	+ 4 691.00
65	Autres charges de gestion courante	158 729.71	166 878.74	+ 8 149.03
66	Charges financières	8 456.80	12 144.74	+ 3 687.94
67	Charges exceptionnelles	11.66		- 11.66
Total des dépenses		830 934.07	798 775.10	- 32 158.97

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des *remboursements de salaires par le CIGAC en cas d'arrêt maladie* pour un montant de 0 € en 2022. Il était de 165.29 € en 2021.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 2 236.99
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 2 100 €
- Des ventes de gentianes : 11 071.80 €
- Des coupes de bois : 3 325.00 €
- Des remboursements salaires et charges des Budgets annexes : 75 185 €
- Des remboursements salaires et charges et frais de la CCHTA : 12 627.05 €
- Des remboursements taxes ordures ménagères par les locataires : 1 719.39 €
- Des refacturations forfaits ménage des gîtes meublés : 972 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 34.91 %

Taxe sur le foncier non bâti : 83.06 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 7.1 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73111 – Taxes foncières et d'habitation	240 558.00 €	250 584.00 €	267 945.00 €
Variation en pourcentage		+ 0 % / 2021	+ 0 %) % / 2022
Variation en valeur		+ 10 026 € / 2021	+ 17 361 € / 2022

Le chapitre 73 regroupe également : *Attributions de compensation 39 903 €, Fonds national de péréquation 14 306 €, Taxe additionnelle sur droits de mutation 17592.60 €, Droits de place 1 320 €, Taxes de séjour 2 340.60 €.*

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : *en 2023 = 126 238 €, en 2022 = 125758 € et en 2021 = 124 799 €*

Le chapitre 74 regroupe également : *Dotation de solidarité rurale 90 107 €, Dotation nationale de péréquation 8 212 €, FCTVA s/dépenses fonctionnement 7 891.35 €, Dotation Natura 2000 11 857 €, subvention SAFER 3 247 €, Frais fonctionnement SDIS 8 596 €, Allocation compensation TFB 6 245 €, subventions diverses 155.25 €*

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2023 est de 275 925.43 € (montant en augmentation par rapport à 2022 qui était de 248 337.05 €).

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 42 139.25 €. Il correspond à *des mandats annulés sur exercice antérieur 5 075 € et des produits des cessions d'immobilisations pour 37 064.25 €.*

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 0 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie. Pas d'arrêt maladie en 2023.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	103 499.08 €	26 846.54 €	0.00 €	- 26 846.54
013	Atténuation de charges	165.29 €	0.00 €	0.00 €	0.00
70	Produits des services	118 707.62 €	124 232.46 €	109 237.23 €	- 14 995.23
73	Impôts et taxes Fiscalité locale	292 241.04 €	323 000.39 €	343 407.20 €	+ 20 406.81
74	Dotations et participations	236 390.49 €	255 697.41 €	265 832.60 €	+ 10 135.19
75	Autres produits (dont loyers)	231 425.59 €	259 073.95 €	291 627.88 €	+ 32 553.93
77	Produits exceptionnels	14 010.68 €	63 762.52 €	42 139.25 €	- 21 623.27

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Déficit d'investissement reporté	-	- 249 036.81 €
Recettes d'investissement		+ 469 035.65 €
Dépenses d'investissement	-	- 373 782.50 €
Résultats de l'année 2023		- 153 783.66 €
Restes à réaliser Recettes		+ 311 328.32 €
Restes à réaliser Dépenses		- 426 351.69 €
Résultat net de l'exercice 2023		- 268 807.03 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2024

- 153 783.66 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 82 443.92 € en 2023.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de *Crédit Agricole du Languedoc, Caisse d'Epargne et La Poste*.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 378 183.54 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- *Réseaux de voirie, Filet city-stade, Sentier de la Sentinelle, rénovation thermique ancienne perception, menuiseries gîte de Rieutortet, Maison des associations, études diverses pour salle de sport polyvalente.*

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à **469 035. €**. Elles comprennent :

- Les recettes réelles :

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **189 197.49 €** (chapitre 13) qui émanent principalement de **l'Etat, la Région et le Département**.
- Du FCTVA pour **60 441.07 €**
- De la taxe d'aménagement pour **3 679.21 €**
- Des Dépôts et cautionnements reçus : **764.00 €**
- Des Acomptes et avances : **23 704.43 €**
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **144 330.20 €**.

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **46 919.25 €**

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Population totale 570

Effectifs de la collectivité et charges de personnel : La commune emploie 6 agents titulaires, 2 agents contractuels et 3 saisonniers. Le montant des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2023 s'est élevé à 302 983.22 €.

Principaux ratios 2023 :

• <i>Excédent brut de fonctionnement :</i>	206 554.54 €
• <i>Dépenses réelles de fonctionnement / population =</i>	1 401.36 €
• <i>Recettes réelles de fonctionnement / population</i>	1 846.05 €
• <i>DGF / population</i>	393.96 €
• <i>Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement</i>	37.93 %
• <i>Encours de la dette / population</i>	663.48 €
• <i>Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement</i>	24.09 %

L'état de la dette : 7 emprunts à taux fixe à rembourser.

L'encours de la dette au 31/12/2023 (capital restant dû) s'élève à 903 999.94 € tous budgets confondus.

Les échéances en 2023 (capital + intérêts) s'élèvent à 134 416.16 € tous budgets confondus.

